

2008-4012

08-july-2009

07-FEB-2011 2011-0585 : Avis de modification : modifications aux coordonnées  
(LABEL))

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

**Marks 2,4-D 2EH 564**

HERBICIDE LIQUIDE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : 2,4-D (Présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique de 2,4-D) 564 g e.a/L

N° D'HOMOLOGATION 27859  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



**ATTENTION**

**POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX**

**CONTENU NET :**  
10 LITRES

~~Nufarm Limited  
Wyke Lane, Wyke  
Bradford, West Yorkshire  
England, BD12 9EJ~~

Agent au Canada:  
Nufarm Agriculture Inc.  
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE,  
Calgary, Alberta T1Y 7J7  
Canada  
403-253-8471

**Avis de modification**

Nufarm UK Limited  
Wyke Lane, Wyke, Bradford  
West Yorkshire BD12 9EJ  
Angleterre, UK

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

## **PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada: [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

### **Manutention du concentré (mélange et chargement) :**

Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques et gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver à fond après la manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Détruire les chaussures et les articles de cuir contaminés.

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j, les travailleurs doivent également être en cabine fermée.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques et gants résistant aux produits chimiques. Se laver à fond après la manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Détruire les chaussures et les articles de cuir contaminés. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

## **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche -à- bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :** Recourir immédiatement à une aide médicale si l'irritation persiste ou si elle est grave. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Le traitement doit être fondé sur le jugement du médecin en fonction des réactions de la victime. Contient des distillats de pétrole.

NE PAS faire vomir. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Le 2,4-D peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

### **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors du traitement. Ne pas appliquer directement dans l'eau par le nettoyage de l'équipement ou par l'élimination des déchets. Éviter de contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

### **Lessivage**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

### **Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut-être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

### **ENTREPOSAGE :**

Ce produit doit être entreposé loin des engrais, semences, insecticides, fongicides ou autre herbicides prévus pour usage sur les cultures sensibles au 2,4-D.

### **ÉLIMINATION:**

#### **Contenants Recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants Réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants Réutilisables - Rechargeables:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

08-4012

((Booklet))

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

**Marks 2,4-D 2EH 564**

HERBICIDE LIQUIDE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE BOOKLET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : 2,4-D (Présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique de 2,4-D) 564 g e.a/L

N° D'HOMOLOGATION 27859  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



**ATTENTION**

**POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX**

**CONTENU NET :**  
10 LITRES

**Avis de modification**

~~Nufarm Limited  
Wyke Lane, Wyke  
Bradford, West Yorkshire  
England, BD12 9EJ~~

Nufarm UK Limited  
Wyke Lane, Wyke, Bradford  
West Yorkshire BD12 9EJ  
Angleterre, UK

Agent au Canada :  
Nufarm Agriculture Inc.  
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE,  
Calgary, Alberta T1Y 7J7  
Canada  
403-253-8471

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

## **PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada: [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

### **Manutention du concentré (mélange et chargement) :**

Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques et gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver à fond après la manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Détruire les chaussures et les articles de cuir contaminés.

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j, les travailleurs doivent également être en cabine fermée.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques et gants résistant aux produits chimiques. Se laver à fond après la manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Détruire les chaussures et les articles de cuir contaminés. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

**Systèmes de transfert :** Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir utilisé pour la pulvérisation.

### **Précautions à prendre par l'opérateur :**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et se laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément. Se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection personnelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

## **MODE D'EMPLOI**

### **PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'UTILISATION :**

Éviter la pulvérisation hors cible d'habitats terrestres ou aquatiques non visés tels que prairies, zones boisées, brise-vents, boisés de ferme, haies, pacages, grands pâturages libres et zones arbustives, lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, terres humides et habitats estuariens et marins. Éviter la dérive de la pulvérisation sur toute étendue d'eau ou autre endroit non visé.

- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Faire preuve de prudence lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.
- Éviter la dérive de pulvérisation : Traiter lorsqu'il y a peu ou pas de danger de dérive seulement. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut utiliser une méthode permettant de déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (air stable), par exemple, des ballons ou à une colonne de fumée continue produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger de dérive de la pulvérisation, ne pas effectuer la pulvérisation.
- On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire la dérive de la pulvérisation.

**Préparation d'une bouillie :** Ajouter d'abord la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation, puis l'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564 en agitant, et enfin le reste de l'eau en continuant l'agitation.

Remarque : Ce produit forme une émulsion dans l'eau, non pas une solution, qui a tendance à se séparer lorsqu'elle repose pendant un certain temps. Agiter afin de prévenir la séparation et d'assurer l'homogénéité de la bouillie de pulvérisation.

### **PRÉCAUTIONS PROPRES AU PRODUIT :**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le +44 1274 691234. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Retourner dans les sites - Toutes les cultures délai de sécurité de 12 heures

### **USAGES AGRICOLES**

NE PAS TRAITER PLUS D'UNE FOIS PAR SAISON DE CROISSANCE.

### **TRAITEMENT TERRESTRE :**

- Appliquer 50 à 200 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit. Pulvériser à basse pression (200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Ne pas pulvériser lorsque la vitesse du vent est supérieure à 25 km/heure.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

**TRAITEMENT AÉRIEN** (pour céréales, récoltes de graminées, pâturages, grands pâtureslibres, terres en chaume et terres non agricoles) :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre au moins 30 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur utilisé. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.

**Précautions concernant l'utilisation par voie aérienne :**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

**Précautions concernant l'opérateur antiparasitaire :**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel sur le lieu de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, la cabine de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**Traitement localisé :** Pour le traitement localisé des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, mélanger 0,2 L d'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564 à 10 L d'eau. Mouiller à fond tout le feuillage.

**SUPPRESSION SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES DANS LES PETITES**

**CÉRÉALES :** Les mauvaises herbes ne sont pas toutes aussi sensibles à l'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564, et celui-ci ne supprime pas de façon satisfaisante toutes les espèces dans les cultures. La quantité d'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564 à utiliser dépend donc de leur sensibilité et de la tolérance des cultures. Consulter le tableau pour les doses d'application.

**BLÉ, ORGE, SEIGLE :** On peut traiter les cultures depuis le stade à 3 feuilles déployées (15 cm de hauteur) jusqu'à tout juste avant le stade de la feuille paniculaire (gonflement). Pour éviter d'endommager la culture, ne pas traiter pendant les stades du gonflement et de la floraison. Le blé d'hiver et le seigle d'automne doivent être traités au début du printemps, dès qu'apparaissent les mauvaises herbes et avant que la culture n'atteigne le stade du gonflement. Consulter le tableau pour les doses d'application.

**Délai d'attente avant la récolte :**

- Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de brouter dans les champs pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

**MAÏS : POSTLEVÉE :** Utiliser 0,7 L/ha lorsque les plants de maïs ont 15 à 20 cm de hauteur et que la plupart des mauvaises herbes ont germé mais sont encore au stade de plantule. Utiliser des buses à jet dirigé pour empêcher la bouillie d'entrer en contact avec le feuillage du maïs. Ne pas récolter moins de 2 semaines après le traitement.

**Délai d'attente avant la récolte :**

- Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de brouter dans les champs pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

**GRAMINÉES ÉTABLIES – EST DU CANADA :** Pour supprimer la barbarée vulgaire et les autres mauvaises herbes d'hiver annuelles susceptibles, traiter à raison de 1,7 L/ha d'herbicide liquide MARKS 2,4-D 2EH 564. Effectuer le traitement au début de l'automne.

**PÂTURAGES ET GRANDS PÂTURAGES LIBRES – OUEST DU CANADA :** Pour supprimer les vivaces ou les annuelles d'hiver susceptibles, traiter à raison de 0,8 à 1,5 L/ha avant le début de la croissance des légumineuses et DES graminées au printemps.

**Délai d'attente avant la récolte pour les graminées, les pâturages et les grands pâturages libres :**

- Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de brouter dans les champs pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

**DOSES D'APPLICATION :**

Quantités suggérées d'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564 pour la suppression des mauvaises dans les céréales (non contre-ensemencées légumineuses) :

**Mauvaises herbes susceptibles telles que :**

moutarde (sauf des chiens et tanaïse verte), sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bardane, lampourde, prêles des champs\*, tabouret des champs, salsifis, laitue scariole, crenson dravier\*, kochia à balais, chénopode blanc, plantain, herbe à poux, Centaurée de Russie, soude roulante, capselle, tournesol annuel, mélilot, vesce, radis sauvage.

<b>Stade de la mauvaise herbe /Conditions</b>	<b>L/ha</b>	<b>Hectares traités/20 L</b>
Plantule (2-4 feuilles) Croissance rapide	0,6	33
Mauvaises herbes dans le bouton Température sèche, fraîche Infestation importante	0,9	22

### **Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer telles que :**

armoïse bisannuelle, oseille, pissenlit, moutarde des chiens, lépidie des champs, galinsoga cilié, herbe à gomme, liseron des haies, renouée persicaire, chénopode glauque, amarante réfléchie, soude roulante, renouée, laiteron potager, tanaïsie vulgaire, sarrasin de Tartarie, cycloloma à feuilles d'Arroche, laitue bleue\*, chardon des champs\*, liseron des champs\*, euphorbe ésule\*, laiteron des champs\*, renouée liseron\*\*

<b>Stade de la mauvaise herbe/Conditions</b>	<b>L/ha</b>	<b>Hectares traités/20 L</b>
Plantule (2-4 feuilles) Croissance rapide	1,0†	20
Mauvaises herbes dans le bouton Température sèche, fraîche Infestation importante	1,5†	13

† Les malformations et le retard du développement qui peuvent être occasionnés par des doses plus élevées seront compensés par un rendement plus élevé de la culture dés herbée.

\* Suppression des parties aériennes seulement.

\*\* Deux traitements à raison de 0,6 L/ha de 2,4-D effectués à une semaine d'intervalle donneront une meilleure suppression.

### **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES – USAGES NON AGRICOLES**

NE PAS TRAITER PLUS D'UNE FOIS PAR ANNÉE.

**Traitement terrestre :** Appliquer 50 à 300 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur utilisé. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.

**Traitement aérien :** (incluant les avions à ailes fixes et les avions à voilure tournante). Utiliser au moins 30 L de bouillie par hectare selon le type de pulvérisateur utilisé. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout de l'aile.

**Bords de routes et suppression générale des mauvaises herbes :** Contre les mauvaises herbes plus hautes notamment dans les terrains non bâtis, sur les bords de routes et le long des clôtures, utiliser suffisamment de bouillie pour mouiller complètement tout le feuillage. Utiliser l'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564 à raison de 3,75 L par hectare. Pour les applications sur les emprises: maximum 2700g e.a./J/personne.

**Plantes ligneuses :** Pour supprimer les espèces susceptibles au 2,4-D, traiter les broussailles jusqu'à 2,5 m de hauteur après que le feuillage est bien développé. Pour un traitement terrestre, mélanger 8,0 L d'herbicide liquide Marks 2,4-D EH 564 à 1 000 L d'eau et pulvériser de façon à mouiller complètement le feuillage, les pousses, les tiges et l'écorce. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est élevée, on peut normalement traiter jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le gel, cependant, un traitement peu après l'ouverture complète des feuilles au printemps donne habituellement les meilleurs résultats. La suppression peut être

moins efficace par température chaude et sèche lorsque l'humidité en profondeur du sol est insuffisante.

Pour un traitement aérien, appliquer 6,75 L d'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564 dans un minimum de 30 L de bouillie par hectare.

Pour les applications sur les emprises: maximum 5000g e.a./J/personne (sans respirateur) ou 8 000 g e.a./j/personne (avec respirateur).

### **PLANTES SENSIBLES :**

Les légumes, fleurs, raisin, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au 2,4-D, même en quantités infimes.

Faire preuve de précaution lors du traitement afin d'éviter de pulvériser ces types de plantes ou de permettre au brouillard de pulvérisation de dériver sur ces plantes, tant pendant la saison de croissance que la période de dormance.

Les grosses gouttelettes sont moins sujette à la dérive. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes susceptibles qui poussent dans les environs.

Ce produit peut endommager les pelouses ou les pâturages si le traitement est effectué avant que l'herbe soit bien établie. De plus, la plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou tuées.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564, herbicide du groupe 4.

Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance, sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide Marks 2,4-D 2EH 564 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes, et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Nufarm Limited représentatives au 403-253-8471.

### Zones tampons destinées à protéger les habitats aquatiques sensibles

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, réservoir et milieu humide) ou de l'habitat marin ou estuarien sensible. Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

### Zones tampons destinées à protéger les habitats aquatiques et terrestres sensibles

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :					
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole*	Cultures de grande production (céréales, maïs)		1	1	1	1	1	
	Prairies, pâturages, grands pâturages libres, terres non agricoles		1	1	1	1	2	
Pulvérisation aérienne	Cultures de grande production (céréales, maïs)	Voilure fixe	10	0	1	0	45	
		Voilure tournante	10	0	1	0	40	
	Prairies, Pâturages, grands pâturages libres	Voilure fixe	15	0	1	0	60	
		Voilure tournante	15	0	1	0	50	
	Terres non agricoles (l'utilisation à des fins de débroussaillage)	2.24 kg a.e./ha	Voilure fixe	70	0	1	0	150
			Voilure tournante	35	0	1	0	80
4.48 kg		Voilure fixe	125	1	15	1	225	

	a.e./ha	Voilure tournante	50	1	5	1	100
--	---------	----------------------	----	---	---	---	-----

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. □ □  
Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au □ □  
couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses □ □  
sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone □ □  
tampon est réduite de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par un centre antipoison ou un médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, et continuer à rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :** Recourir immédiatement à une aide médicale si l'irritation persiste ou si elle est grave. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Le traitement doit être fondé sur

le jugement du médecin en fonction des réactions de la victime. Contient des distillats de pétrole.

**NE PAS** faire vomir. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Le 2,4-D peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire.

Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

### **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors du traitement. Ne pas appliquer directement dans l'eau par le nettoyage de l'équipement ou par l'élimination des déchets. Éviter de contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

### **Lessivage**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

### **Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site et la rive du plan d'eau concerné. Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

### **ENTREPOSAGE :**

Ce produit doit être entreposé loin des engrais, semences, insecticides, fongicides ou autres herbicides prévus pour usage sur les cultures sensibles au 2,4-D.

### **ÉLIMINATION:**

#### **Contenants Recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants Réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants Réutilisables - Rechargeables:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

08-4012

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )